



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Services producteurs : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee

Opportunité : avis favorable émis le 14 mai 2013 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 28 novembre 2013 (commission Ménages)

L'enquête se donne comme premier objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes enquêtés : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires en nature reçus des parentes ou d'autres ménages. Une attention particulière sera apportée aux transferts financiers et aux aides reçus par les jeunes de leurs parents. A cette fin sera mise en place une double interrogation des jeunes adultes d'une part et de leurs parents d'autre part.

L'enquête auprès des jeunes adultes permettra notamment de préciser la nature et l'évaluation des ressources à prendre en compte dans la définition du niveau de vie de cette tranche d'âge et de répondre à des questions essentielles en termes de politique publique. L'interrogation des parents permettra de mieux mesurer la charge que représente le jeune sur leur budget et de la mettre en regard avec l'évaluation par les jeunes des aides qu'ils reçoivent de leur famille.

Les principaux thèmes abordés dans le cadre de l'enquête sont les suivants :

- les caractéristiques des ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans : nature, fréquence et montant ;
- le recensement des aides reçues et données par les parents du jeune (et le cas échéant d'autres ménages ou individus) ;
- les ressources nécessaires aux jeunes adultes afin d'accéder à l'autonomie ;
- le poids de l'aide aux jeunes adultes dans le budget des parents ;
- les relations entre les jeunes adultes et leurs parents.

L'ENRJ vise à interroger tous les jeunes de 18 à 24 ans, résidant en France au moins une partie de l'année, quelle que soit leur situation familiale, de logement et d'emploi, ainsi que leurs parents s'ils résident en France. La collecte est prévue du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 pour une durée approximative de 14 semaines.

L'enquête aura lieu sur la base d'un échantillon de logements tiré dans une base de sondage principale et complétée par un échantillon tiré dans le répertoire des communautés (internats, foyers de jeunes travailleurs, cités universitaires, etc.). La maîtrise d'ouvrage vise, 5 000 jeunes répondants dont 4 000 en logements ordinaires et 1 000 en communauté, et estime le volet des parents à 6 000 parents répondants (si les parents sont séparés ils seront interrogés tous les deux). Le champ de l'enquête est la France entière, les DOM étant représentés par 200 fiches adresses tirées en Guadeloupe et à la Réunion. Les communautés ne sont interrogées qu'en France métropolitaine.

L'enquête se compose de trois questionnaires différents :

- un questionnaire introductif, qui reprend notamment le tableau des habitants du logement ;

.../...

- un questionnaire pour les jeunes adultes ;
- un questionnaire pour les parents.

Le questionnaire pour les jeunes adultes et celui pour les parents sont indépendants et peuvent être passés dans des ordres différents.

Plusieurs modes de collecte sont envisagés compte tenu des difficultés liées à l'interrogation de la population des jeunes adultes et au protocole concernant leurs parents. La collecte sera réalisée sous CAPI en face à face ou par téléphone, avec en outre une possible interrogation internet pour les jeunes résidant temporairement à l'étranger. Par ailleurs, il est envisagé de réaliser des post-enquêtes qualitatives.

Les premiers résultats seront diffusés à partir du 2nd semestre 2015 dans les publications *Études et Résultats* de la Drees et *Insee Première* de l'Insee, et des analyses plus approfondies à partir du 1^{er} semestre 2016 (*Études et Résultats*, Dossiers solidarité santé de la Drees, voire numéro spécial de la revue *Économie et Statistique* en 2017).

Les données anonymisées seront transmises à partir du 2nd semestre 2016 aux partenaires de l'enquête (par le biais d'une convention), ainsi qu'aux chercheurs extérieurs via le réseau Quételet et aux autres services statistiques ministériels. Un appel à proposition d'études et/ou de recherche (post-enquêtes qualitatives) pourrait être lancé à la suite de l'enquête.

~~~~~

## **Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

### Rappel du contexte et remarques générales

Le Comité du label souligne le très grand intérêt de la thématique de l'enquête et appuie la réalisation de cette opération. Il rappelle que ce projet d'enquête se caractérise par une grande complexité méthodologique, qui demandera une attention particulière à toutes les phases de la production, du traitement et de l'exploitation des données.

Concernant la concertation, l'UNAF regrette de ne pas avoir été consultée pour cette enquête qui entre dans son champ de compétence et dont elle souligne également l'intérêt.

Concernant les *aspects d'échantillonnage et de calcul des pondérations initiales*, le Comité du label prend note des réponses et des explications complémentaires du service.

*Sur les traitements aval*, le Comité estime que la spécificité de l'opération devrait conduire à la mise en œuvre de méthodes particulières et adaptées à la complexité de l'enquête, pour le traitement des non-réponses partielles ou totales. Le service devra s'interroger notamment sur les marges et les sources adéquates à mobiliser, dans la mesure où l'enquête porte sur un champ spécifique et n'est pas réalisée en population générale. Les cas de non-réponse de l'un des membres de la famille interrogés (jeune sans la réponse des parents ou inversement) devront être étudiés et traités avec soin.

Le Comité accueillera avec le plus grand intérêt une note méthodologique que le service lui adressera, le moment venu, pour décrire comment ont été prises en compte toutes ces spécificités dans les traitements aval.

Le Comité du label émet les recommandations suivantes sur :

- **Le protocole de collecte** : une deuxième lettre-avis devra être envoyée aux parents dans le cas où des jeunes seraient réticents à communiquer le numéro de téléphone de leurs parents mais accepteraient de fournir leur adresse.

Le service est invité à réaliser une affiche plus attractive pour l'approche et l'information dans les communautés, en s'inspirant notamment de ce qui a été fait pour le Recensement de la population ou l'enquête sans-domicile.

Sur les lettres-avis : il faut prévoir de rajouter le logo de la statistique publique.

- **Le questionnaire** : un certain nombre de remarques formulées dans le rapport d'expertise et en séance devraient conduire le service à modifier certaines questions. Le Comité a pris note des réponses écrites ainsi que des suggestions faites en séance ; toutefois, pour confirmer ou non les réponses à ces demandes, le service devra transmettre une nouvelle version du questionnaire en précisant les modifications apportées. Les modifications demandées en séance sont les suivantes :
  - Pages 35 à 38 : le niveau de qualification mentionne uniquement le diplôme. Il ne fait pas état des titres à finalité professionnelle, ni des certificats de qualification professionnelle.

- Page 60 : la section s'intitule « aides sociales » mais elle renvoie à des allocations telles que le RSA. Or, le RSA est une prestation légale.
- Page 35 – HB9 : manque une proposition « intérêt de la discipline »
- Page 51 – K5 : préciser « Totale » et non en moyenne
- Page 53 – K12 : préciser « mission locale, pôle emploi »
- Page 67 - O1 : rajouter Bandes dessinées (par exemple)
- Page 83 - O8 : Mettre plutôt : « estimez-vous que, par rapport à vos besoins, l'aide ... est ... »
- Page 109-VB : notion de « stable » trop restrictive. Se rapprocher de la formulation d'EPIC
- Page 109 -VB2/VB4 : remettre une symétrie dans les définitions de « conjoint ».

Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

Par ailleurs, le Comité demande de recevoir les documents suivants :

- la 2<sup>ème</sup> lettre-avis adressée aux parents (dans le cas où les enfants communiquent l'adresse de leurs parents)
- l'affiche destinée aux communautés
- le questionnaire définitif

*Ultérieurement :*

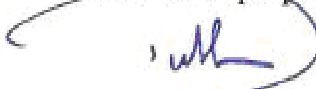
- une note sur les traitements aval

*Justification de l'obligation : « l'enquête porte sur une population particulièrement difficile à enquêter. Le protocole de l'enquête prend en compte ces difficultés en recourant, malgré le surcroît de complexité méthodologique et organisationnelle qui en résulte, à différents modes de collecte. Le caractère obligatoire de l'enquête aidera à convaincre les enquêtés d'apporter leur concours à sa réalisation et améliorera ainsi la qualité de l'enquête (extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique assorti de la proposition d'obligation de réponse à l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) 2014.**

**Ce label est valide pour l'année 2014**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION